



Accident et delit de fuite

Par **TAS**, le **31/10/2010 à 09:11**

Bonjour, je suis convoqué au commissariat pour le motif suivant: accident **materiel et delit de fuite**. Sur un parking de supermarché deux témoins ont signalé la scène à l'accueil du magasin d'où la convocation. Les sanctions sont 6 points de retrait, amende, voire emprisonnement (crainte ++++). Dois je prendre un avocat?

Par **jeetendra**, le **31/10/2010 à 09:33**

Bonjour, lisez les post-it de mon confrère TISUISSE sur ce forum, vous aurez des réponses à vos inquiétudes, vous aurez une peine alternative à l'emprisonnement (CRPC, composition pénale, etc.), bon dimanche à vous.

Par **chaber**, le **31/10/2010 à 11:05**

Bonjour [citation] Dois je avoir un avocat avant de me présenter à la convocation? [/citation]
Veuillez éviter de créer un nouveau post, que je reprends ci-dessus, pour répondre à mon confrère Jeetendra. Il faut que vous vous rendiez à cette convocation. La présence d'un avocat n'est pas indispensable, mais nécessaire si vous passez devant le tribunal.

Par **TAS**, le **31/10/2010 à 13:00**

Merci pour les infos. Je suis convoqué le 4/11, je me renseigne pour un avocat.